

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

L'an deux mil QUINZE et le 2 mai 2015 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine - Mme RANNOU Sylvie - M. PRADAYROL Patrick - M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France - Mme FLORET Virginie - M. DAVID Eric - M. DELPON Cyril - Mme CROS Corinne - M. DESPEYROUX Rémy.

Absents excusés : Mme ELMA Séverine.

Date de la convocation : le 22 mai 2015 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV de la séance du 25 mars 2015

Le conseil n'apporte aucune observation au procès-verbal de la séance citée en objet. Les prochains Comptes rendus seront envoyés par internet quelques jours avant chaque séance.

Objet : FPIC au Grand Figeac

Chaque année il faudra délibérer pour que cette subvention soit reversée au Grand Figeac, si une seule commune vote contre, il n'y aura plus de FPIC ce qui pourrait causer une perte de 590 000 euros environ par an au Grand Figeac. En échange, le Grand Figeac ne fera pas payer les instructions des dossiers d'urbanisme. Le conseil vote positivement pour cette délibération.

Objet : Achat bâtiment avec panneau photovoltaïque

La commission s'est réunie jeudi dernier, elle a retenue deux sociétés « Maisolia » et « Solartis », la différence de prix n'est pas importante mais une société ne fournit pas tout (portail, plot). La solution retenue serait « Maisolia », la première proposition. Par contre, la structure pourrait poser problème car c'est près du centre bourg, il serait bon de l'approcher de l'atelier actuel. Il faudra prendre une proposition selon le tarif de l'EDF et l'avis du concepteur du bâtiment. Un emprunt est nécessaire pour ce projet. Un bardage tôle couleur taupe est validé par le conseil municipal. M. BAYNAT s'occupe du dossier du permis de construire afin qu'il soit déposé avant le 30 juin et la mairie déposera un dossier de crédit rapidement.

Objet : Cœur de village – délégation de maîtrise d'ouvrage

La somme restant à la commune est de 83000 euros, mais il y a un temps assez long entre la fin des travaux et le paiement définitif. Approbation du conseil municipal.

Objet : Aménagement numérique

Cela concerne une opération à fournir un minimum de 4mega à tout le monde tout en mettant une priorité pour les zones artisanales et industrielles. Approbation du conseil municipal.

Objet : Nouveaux statuts de la FDEL

Cela concerne l'intégration des bornes électriques pour les voitures électriques ou hybrides rechargeables. Le conseil municipal approuve tout en constatant qu'il n'y a pas un intérêt à avoir une borne sur la commune.

Objet : Frais de fonctionnement des écoles de Lacapelle-Marival et Ste Hélène

L'accord est donné pour les frais de Lacapelle-Marival. Concernant l'école Ste Hélène, il est demandé d'appliquer l'augmentation par rapport à l'année prochaine.

Objet : AD'AP ERP

Un agenda est demandé à toutes les collectivités et entreprises des travaux programmés afin que les bâtiments soient accessibles aux personnes handicapés. Le maire doit recevoir une personne de la DDT et une décision sera prise après pour savoir s'il faut prendre un bureau d'études pour monter le dossier.

Objet : Renouvellement emploi CUI/CAE

Ce contrat concerne M. René Visy et le conseil municipal accorde le renouvellement mais il sera à 80% au lieu de 90%.

Questions diverses :

Eclairage public : Le grand Figeac désirerait prendre cette compétence tout en sachant que la commune prend en compte le paiement.

Demande de subvention club de natation de Gramat : Elle est demandée par le nouveau président mais il manque des renseignements.

Demandes de limitation de vitesse sur la VC 114 route de Buzat : les voitures passent vite et des personnes sont mécontentes.

Le cinéma de plein air n'a pas été retenu.

La balade coucher de soleil est prévue le 02 juillet. Il est demandé aux conseillers les personnes volontaires. En premier déterminer le circuit, puis le nettoyer et ensuite prévoir les points. Une première réunion sera effectuée entre les responsables.

La mairie a l'opportunité de changer de photocopieur, le contrat serait plus intéressant surtout que les scans ne sont pas pris en compte. Le conseil municipal approuve le changement.

Le remplacement de la secrétaire de mairie est évoqué. Le maire précise que la décision finale lui revient mais que les spécificités (grade, contrat, temps de travail, etc...) de la personne à choisir est de la compétence du conseil

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Patrick DELLAC